

Comprimés et gélules de MDMA fortement dosés

Note d'information du 6 janvier 2004

(Mise à jour de la note du 17/12/02)

De nouveaux comprimés fortement dosés ont été identifiés dans le cadre de SINTES : il s'agit d'une part de produits saisis, dont les analyses toxicologiques ont été réalisées par le laboratoire de la police scientifique (LPS) de Lyon; et d'autre part de produits collectés par les différentes équipes du réseau socio sanitaire en Lorraine, Aquitaine, Bourgogne et Ile de France.

Les précédents échantillons fortement dosés en MDMA recueillis dans le cadre du dispositif provenaient de collectes réalisées en Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Bretagne et de produits saisis et analysés par les laboratoires scientifiques des douanes.

Ci-dessous, un récapitulatif des échantillons fortement dosés recueillis en 2003 ainsi qu'une actualisation des informations complémentaires concernant la MDMA.

Rappel : la plus petite dose ayant conduit à un décès est de 150 mg de MDMA en association avec l'alcool (voir plus loin effets observés et dangerosité du produit). Cette dose létale minimale est nettement dépassée par la prise de 2 comprimés ou gélules analogues aux échantillons décrits ci-dessous.

Même si en moyenne, les comprimés collectés sont moins dosés qu'auparavant, les forts dosages (supérieurs à 100 mg de MDMA par comprimé) continuent à représenter plus de 3% des collectes réalisées en 2003 dans le cadre de SINTES⁸.

PRODUITS SAISIS

Le **laboratoire de la police scientifique de Lyon** nous a transmis des résultats d'analyse concernant différents comprimés provenant d'importantes saisies réalisées à l'automne en région parisienne. Il s'agit de comprimés au logo « **Euro** » composés de 117 mg de MDMA et 4 mg de MDEA ; de comprimés au logo « **Papillon** » (117 mg de MDMA et 7 mg de MDEA) ; de comprimés « **Volkswagen** » (125 mg de MDMA); de comprimés « **B29** » (138 mg de MDMA); de comprimés au logo **couronne (Rollex)** (142 mg de MDMA).

Le **laboratoire interrégional des douanes** nous avait fait parvenir pour sa part les résultats d'analyse de 3 comprimés fortement dosés en MDMA saisis au cours du premier trimestre 2003. Il s'agissait de comprimés « **KO** » jaune dosé à 142 mg, « **CU** » vert dosé à 131 mg, et « **7** » orange dosé à 124 mg. Le comprimé "7" orange était identique à celui qui provenait de Belgique et nous avait été signalé mi-avril par nos partenaires du système d'alerte rapide Européen.

PRODUITS COLLECTES

Lorraine

En novembre 2003, un comprimé blanc au logo « **Ben Laden** » a été collecté par l'équipe SINTES coordonnée par le CMSEA de Metz (association Pushing). L'analyse du laboratoire interrégional des douanes de Paris a mis en évidence 100 mg de MDMA. Des comprimés bleus « **Mitsubishi** » dosés à 103 et 108 mg ont été collectés à l'automne par la même équipe.

Bourgogne

En novembre 2003, un comprimé blanc au logo « **Cœur** » a été collecté au cours d'une soirée free. Il contenait 116mg de MDMA et des traces de MDEA ; un comprimé « **SKY** » bleu dosé à 127 mg a été collecté dans une discothèque en Saône et Loire.

Les comprimés fortement dosés collectés précédemment étaient 2 comprimés au logo « **XL** » jaunes tachetés de blanc, dosés à 128 et 120 mg de MDMA. Ils ont été collectés en boîte en Côte d'Or et dans la rue en Saône et Loire. Un autre comprimé «**XL**» dosé à 135 mg de MDMA a été collecté fin juin 2003 dans une boîte techno du sud de la Bourgogne.

Au cours de l'été, un comprimé bleu clair au logo « **SKY** » dosé à 126 mg de MDMA a été collecté en Côte d'Or dans la rue. Le collecteur remarquait qu'il existe aussi d'autres types de SKY, de même couleur et même taille qui se différencient par leur typographie. Un autre comprimé « **SKY** » a été collecté fin juillet 2003 au cours d'une soirée free. Il était bleu un peu plus foncé et légèrement tacheté et contenait 117 mg de MDMA. Il était vendu 10 euros comme ecstasy, sous l'appellation « Blue Sky ». L'équipe SINTES de la SEDAP rapporte que le jeune homme qui a cédé le comprimé l'avait consommé avec de l'alcool, du cannabis et un autre comprimé d'ecstasy « XL », qu'il n'a pas ressenti les effets recherchés (stimulation, empathie) mais a présenté en revanche pendant 5 heures un état d'angoisse et d'anxiété. Il a ensuite eu des «hallucinations inattendues » et a été « surpris par les effets du produit ». Son état a nécessité l'intervention des personnes qui l'accompagnaient (entraide et écoute). Une prise en charge sanitaire n'a pas été nécessaire.

Aquitaine

Un comprimé bleu au logo « **SKY** » a été collecté en octobre 2003 par l'équipe SINTES de MdM Bayonne au cours d'une soirée techno. L'analyse a été réalisée par le laboratoire Salvator à Marseille. Le comprimé contenait 102 mg de MDMA.

Région PACA

Un comprimé « **Lacoste vert** » a été collecté dans les Bouches-du-Rhône, lors d'une rave en août. Il contenait 157 mg de MDMA. Selon les collecteurs de l'équipe SINTES de la mission rave de Médecins du Monde, des usagers de ce produit rapportaient « des grincements de dents quand on en consomme 2 ».

Ile de France

Des analyses reçues en novembre 2003 font état de poudres de MDMA très fortement concentrées dans « **2 gélules de MDMA** » collectées dans la rue pour la première et en boîte pour la seconde par l'équipe SINTES de l'association Liberté. Les concentrations des poudres étaient respectivement de 81 et 82% de MDMA. Par ailleurs, un comprimé bleu clair tacheté de blanc et dosé à 125 mg de MDMA a été collecté dans la rue en octobre 2003. Il était vendu comme ecstasy sous l'appellation « **Ohm bleu** » (logo oméga).

Un comprimé au logo « **Underground** » vert a été collecté en boîte à Paris par la même équipe. Il contenait 127 mg de MDMA. Le jeune consommateur l'avait acheté 5 euros et « les avait trouvés forts ». Les effets du produit auraient duré 5 heures. Un autre comprimé « **Underground** » dosé à 138 mg a été collecté mi juin 03 à Paris. Un comprimé « **Sabot** » a été collecté en mai 03. Il était sécable, de couleur beige claire, tacheté de rose et beige foncé et contenait 126 mg de MDMA.

Rhône Alpes

En septembre 2003, un comprimé « **XL** » jaune a été collecté lors d'un concert dans le Rhône par l'équipe SINTES coordonnée par le CIRDD de Lyon. Le comprimé contenait 148mg de MDMA, sans autre produit actif. Il était vendu 8 euros.

Les précédents comprimés fortement dosés avaient été collectés en Isère et dans le Rhône: deux comprimés blancs au logo « **Papillon** » qui contenaient 112 mg de MDMA et des traces de MDEA et un comprimé au logo « **Sabot** » qui contenait 107 mg de MDMA.

Bretagne

Une gélule transparente contenant une poudre beige mélangée à des cristaux dosée à 93 mg de MDMA a été collectée en avril 03. Vendue 15 euros, elle est présentée comme « molécule de la famille de la MDMA » par la consommatrice qui a l'habitude de prendre des gélules de MDMA et pense que celle-ci « contient autre chose ». La jeune femme a avalé une gélule, associée à de l'alcool et à du cannabis, et ressenti des effets pendant environ 6 heures : empathie, puis anxiété, angoisse, somnolence, et « descente difficile avec grosse fatigue » selon le collecteur. Son état a nécessité une prise en charge par les personnes qui l'accompagnaient (entraide et écoute).

Une autre gélule a été collectée au cours d'une free en Avril 2003. De couleur blanche, elle était vendue comme « MDMA » pour 15 euros et contenait une poudre blanche dosée à 111 mg de MDMA. Le consommateur dit sniffer la poudre. Les effets ne sont pas décrits.

En 2002, un comprimé « **Smiley blanc** » collecté en Ille et Vilaine contenait 133 mg de MDMA. Un comprimé « **Giorgio Armani** » collecté dans les Côtes d'Armor contenait 118 mg de MDMA. Une **gélule** transparente appelée « Mix MDMA », collectée lors d'une free contenait une **poudre de couleur rouge/rose** dosée à 147 mg de MDMA. Le contenu annoncé par la personne en possession de l'échantillon était un « mélange mystérieux ».

Nord Pas de Calais

Le comprimé collecté fin décembre 2002 portait un logo « Dauphin » et était vendu sous l'appellation « **Dauphin rose** » et contenait 124 mg de MDMA. Selon le collecteur de l'équipe SINTES de SPIRITEK, les effets du produit auraient duré plus de 6 heures, pendant lesquelles le consommateur se « mordait les joues et les lèvres ». Il manifestait également des signes « d'anxiété et d'angoisse » et des « pertes de mémoire ». Le consommateur pensait que ses troubles étaient liés à la « composition du produit ». Son état a nécessité une prise en charge (entraide et écoute). Un comprimé « **Papillon rose** » collecté en boîte à la même période contenait 131 mg de MDMA et 1,3 mg de MDEA.

AUTRES INFORMATIONS SUR LA MDMA

Les informations complémentaires sur la MDMA (identité du produit, propriétés pharmacologiques, effets observés et dangerosité, conduite à tenir et prise en charge médicale) sont tirées d'une fiche d'information réalisée par le CEIP de Marseille (Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance).

Les autres informations (contextes d'usage, effets recherchés et ressentis, indices de consommation du produit) sont issues de différents dispositifs et études de l'OFDT : SINTES, TREND, ESCAPAD.

1. Identité du produit

Nom commun : Ecstasy

Famille chimique : Phényléthylamine

Nom chimique : 3,4-méthylène-dioxyméthamphétamine ou 3,4-méthylène dioxymetamfetamine (C₁₁H₁₅NO₂).

Forme : comprimé, poudre, gélule, pâte, cristaux

Statut légal en France:

Statut	Texte réglementaire
Stupéfiant	Arrêté du 22 février 1990 (annexe III) Arrêté du 10 septembre 1992*
Substance dopante	Arrêté du 27 mars 2002

*Cet arrêté porte application de l'art R. 5179 du code de la santé publique qui interdit la production, la mise sur le marché et l'emploi de certains stupéfiants.

2. Propriétés pharmacologiques/Mode d'action

Dans le cerveau, la MDMA modifie l'activité de plusieurs types de neurones.

Elle augmente la neurotransmission sérotoninergique, dopaminergique et noradrénergique. L'affinité la plus forte est retrouvée au niveau des sites de recapture de la sérotonine, elle provoque ainsi la libération massive de sérotonine dans les synapses (espace de communication entre neurones) et empêche ensuite sa recapture par les neurones présynaptiques. Ces perturbations du système sérotoninergique entraîneraient une hyperactivité du système dopaminergique.

Après une prise orale, la MDMA est absorbée (passe de l'estomac et des intestins vers la circulation sanguine) en 20 à 60 minutes. La concentration maximum de MDMA dans le sang survient 2 heures après la prise.

Durée d'action : les effets d'une prise de MDMA durent 4 à 6 heures mais peuvent perdurer jusqu'à 48 heures en cas de prise de fortes doses.

Potentiel de dépendance : lors de prises répétées, il est observé une diminution voire une perte des effets entactogènes qui sont généralement les principaux effets recherchés. Des cas de sujets devenus dépendants de la MDMA lors d'usage à long terme ont été décrits. Divers modes d'administration (oral, nasal, injecté) ont été décrits.

3. Effets observés et dangerosité (en fonction des doses)

La MDMA entraîne des manifestations toxiques graves en particulier un syndrome d'hyperthermie (augmentation de la température), des hépatites aiguës et des hyponatrémies (dilution avec hyperhydratation cellulaire).

3.1 Les signes cliniques

3.1.1 Le syndrome d'hyperthermie

L'hyperthermie (augmentation de la température), ne dépend pas de la dose et peut survenir après la première prise ou après plusieurs prises jusque là bien tolérées.

Elle se manifeste rapidement après la prise et se caractérise par une triade comportant des manifestations neurologiques, une hyperthermie, une destruction des cellules musculaires (rhabdomyolyse).

- Les premiers signes sont soit peu alarmants (nausées, vomissements, diarrhée, hypersudation, crampes musculaires), soit brutaux avec malaise et perte de connaissance.
- Les signes neurologiques sont marqués par des crises convulsives généralisées transitoires et récidivantes. D'autres signes peuvent être observés : agitation, agressivité, confusion, coma plus ou moins profond, pupilles dilatées (mydriase).
- L'hyperthermie s'installe rapidement. La température peut atteindre 42°C, les sueurs profuses

étant la cause de déshydratation.

3.1.2 Les hépatites

- Certaines hépatites (atteinte des cellules du foie) sont accompagnées de l'atteinte d'autres organes, consécutive également à l'hyperthermie. Ces atteintes associées de différents organes sont souvent de mauvais pronostic.
- Les hépatites isolées surviennent, en moyenne, chez des consommateurs réguliers depuis 5 mois. Ce sont, le plus souvent, des hépatites avec destruction des cellules du foie (hépatites cytolytiques), évoluant rapidement vers des lésions et un fonctionnement anormal du foie (insuffisance hépatocellulaire).

3.1.3 Les hyponatrémies

La baisse du niveau de sodium (un constituant du sel) dans le sang (hyponatrémies) est sévère ; elle peut entraîner une atteinte du cerveau (convulsions, encéphalopathies par œdème cellulaire). Ces hyponatrémies seraient liées à une sécrétion inappropriée de l'hormone qui diminue la sécrétion d'urine (hormone antidiurétique) et aggravées par l'ingestion de boissons abondantes.

3.1.4 Les autres manifestations cliniques

Elles sont plus rarement observées : les troubles du rythme cardiaque, les manifestations rénales secondaires à la destruction des cellules musculaires (rhabdomyolyse), la coagulation du sang à l'intérieur des vaisseaux (CIVD) et les accidents vasculaires neurologiques.

3.1.5 Les complications psychopathologiques

Elles peuvent être immédiates ou différées. Elles peuvent se traduire par des crises d'angoisse, troubles du sommeil, attaques de panique, dépressions sévères, flash-back, psychoses.

A noter qu'à la suite d'administration répétée de MDMA une destruction sélective des terminaisons sérotoninergiques cérébrales a été mise en évidence chez les rongeurs et les primates non humains. Il existe de fortes présomptions pour l'existence d'un tel risque chez l'homme.

3.2 Les formes cliniques

- La forme foudroyante : la MDMA dès la première prise peut entraîner le décès dans un tableau d'hyperthermie associé à une destruction des cellules musculaires (rhabdomyolyse) avec défaillance de différents organes. L'hypothèse d'une prédisposition individuelle à support génétique a été avancée.
- La forme grave : elle associe des troubles de la conscience, une hyperthermie prolongée et une atteinte de différents organes pouvant aboutir à des décès ou à des séquelles sévères.
- La forme mineure : elle associe des troubles de la conscience accompagnés de crises convulsives qui régressent rapidement.

4. Conduite à tenir et prise en charge médicale

La gravité potentielle des manifestations aiguës nécessite une hospitalisation en urgence devant tout signe clinique évocateur de l'une d'entre elles.

A l'hôpital, la prise en charge comprend le traitement de l'hyperthermie et des troubles électrolytiques, la surveillance clinique et cardiaque (électrocardiogramme), le traitement des signes observés.

5. Contextes d'usage

La consommation d'ecstasy est apparue en France au début des années 1990 et se révèle depuis en progression. Son expérimentation et plus encore son usage actuel restent néanmoins

relativement limités au sein de la population française. La consommation semble assez circonscrite à des contextes festifs et aux jeunes adultes, mais elle est décrite également, en milieu urbain, hors contexte festif (usagers de structures de bas seuil interrogés dans le cadre du dispositif TREND).

6. Effets recherchés, effets ressentis

Les effets recherchés le plus souvent cités par les personnes interrogées dans le cadre des collectes SINTES sont les suivants : « empathie », « bien être », « euphorie », « stimulation ». Les effets recherchés sont souvent en rapport avec le contexte festif des collectes : « convivialité », « effet love », « avoir la pêche pour danser ». Toujours dans le cadre de SINTES, les effets rapportés pour les consommateurs sous l'effet de produits contenant de la MDMA sont : « stimulation », « euphorie », « bien être ». Des effets non souhaités sont également parfois rapportés : « crispation des mâchoires », « crampes », « confusion », « somnolence », « angoisse », « anxiété ». Les consommateurs rencontrés associaient souvent la MDMA à d'autres consommations de substances psycho actives (en particulier l'alcool et le cannabis).

7. Consommation en France

En population générale, 2,9% des filles et 5% des garçons de 17 ans ayant participé à la journée d'appel national, avaient expérimenté (usage au moins une fois au cours de la vie) l'ecstasy, selon l'enquête ESCAPAD⁷ de l'OFDT de 2002. Chez les jeunes scolarisés (14-18 ans), 1,8 % des filles et 3,4 % des garçons déclarent avoir déjà pris de l'ecstasy au cours de leur vie (ESPAD 1999). Parmi les lycéens, la consommation d'ecstasy est en progression : en 1998, 3 % des lycéens avait essayé l'ecstasy contre 0,1 % en 1991, (De Peretti et al, 1999).

8. Références

1. Expertise collective INSERM 1998 : Ecstasy, des données biologiques et cliniques aux contextes d'usage. Paris, Ed INSERM 1997, 345 p
2. Poinsindex, Version CD-ROM-Micromedex. USA, 2002
3. Dowling GP, McDonough ET & Bost RO. "Eve" and "Ecstasy". A report of five deaths associated with the use of MDEA and MDMA. JAMA 1987; 257:1615-1617.
4. GIRAUDON (I.), BELLO (P.-Y.), Regards sur l'ecstasy et d'autres produits de synthèse en France. Analyse de la base du Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de 1999 à la fin du premier semestre 2002, Paris, OFDT, mai 2003, 224 p.
<http://www.ofdt.fr/ofdt/bleu.htm>
5. Note d'information SINTES. Les produits collectés par le dispositif socio sanitaire de juillet 2002 à septembre 2003. OFDT, décembre 2003, 6p.
http://www.ofdt.fr/BDD/sintes/ir_031113_sociosan.htm
6. BELLO (P.-Y.), TOUFIK (A.), GANDILHON (M.), GIRAUDON (I.), BONNET (N.), « Phénomènes émergents liés aux drogues en 2002, Quatrième rapport national du dispositif TREND », Paris, OFDT, juin 2003, 287p.
<http://www.ofdt.fr/ofdt/rouge.htm>
7. BECK (F.), LEGLEYE (S.), Usages de drogues et contextes d'usage entre 17 et 19 ans, évolutions récentes - ESCAPAD 2002, Paris, OFDT, 2003, 164 p.
<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/fr/bleu03.htm>
8. Tendances N°32, septembre 2003 : [Ecstasy et autres produits de synthèse en France - État des lieux issu du dispositif SINTES 1999-2002](#)
9. Tendances N°31, juillet 2003 : [Tendances récentes et nouvelles drogues en France en 2002. Résultats du quatrième rapport national](#)